Nations Unies S/PV.6607



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6607e séance

Mercredi 7 septembre 2011, à 10 heures
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Onanga Ndiaye
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Nigéria	M. Onemola
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

Non-prolifération

Exposé présenté par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

11-48798 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en arabe*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de septembre 2011, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Hardeep Singh Puri, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'août 2011. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Puri pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non prolifération

Exposé présenté par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Osorio.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de faire écho à vos paroles de reconnaissance et de gratitude, Monsieur le Président, à l'endroit de l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri et de toute sa délégation, pour la manière efficace et sérieuse avec laquelle cette délégation a dirigé nos travaux pendant sa présidence du Conseil au mois d'août. J'ai en outre l'honneur d'être le premier membre du Conseil de sécurité à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, et à vous féliciter de votre accession à la présidence pour ce mois, qui s'annonce très chargé. Nous vous souhaitons tout le succès possible.

En ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), je vais maintenant présenter en anglais le rapport du Comité.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Aujourd'hui, je suis très heureux de présenter au Conseil de sécurité le dix-neuvième rapport trimestriel, conformément au paragraphe 18 h) de la résolution 1737 (2006). Le rapport couvre la période du 24 juin au 1er septembre 2011, période pendant laquelle le Comité n'a tenu aucune réunion, mais a mené ses travaux selon la procédure d'approbation tacite.

Je voudrais d'abord féliciter le Groupe d'experts, qui a été officiellement reconduit dans ses fonctions par le Secrétaire général le 30 juin, après l'adoption le 9 juin de la résolution 1984 (2011), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 9 juin 2012 le mandat du Groupe.

Pendant la période considérée, le Comité a revu les directives régissant la conduite de ses travaux, qui ont été approuvées le 19 août par les membres du Comité et seront affichées sur le site Internet du Comité en temps voulu. Le Comité a également mis à jour son programme de travail, qui est actuellement examiné par ses membres. Le Comité continue d'examiner une série de notices d'information d'aide à l'application rédigées par le Groupe d'experts.

Le Groupe a présenté son propre programme de travail au Comité, tel que requis par le paragraphe 3 de la résolution 1984 (2011). Le Groupe a également fourni au Comité sa deuxième évaluation trimestrielle des rapports sur l'application des résolutions établis par les États Membres, en vertu du paragraphe 31 de la résolution 1929 (2010). Du 29 au 30 août, le Groupe s'est rendu au Brésil pour tenir des consultations avec les organismes gouvernementaux pertinents sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité.

Pendant la période considérée dans le présent rapport, le Comité a reçu des informations supplémentaires de la part d'un État Membre concernant un incident déjà signalé portant sur la violation présumée du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). Le Comité a encouragé l'État Membre à inviter le Groupe d'experts à se rendre dans le pays concerné afin d'étoffer son enquête sur cette affaire.

Le Comité a également reçu une communication conjointe provenant de quatre États Membres lui signalant un cas de « violation du paragraphe 9 de la

résolution 1929 (2010) ». Le Comité a demandé la pleine coopération des quatre États Membres, et est en train d'examiner cette violation présumée avec l'aide du Groupe d'experts.

Le Comité a reçu trois notifications : l'une émanant d'un État Membre confirmant, en réponse à une demande d'information antérieure du Comité, qu'il a été établi qu'aucune des personnes et entités inscrites sur la liste récapitulative du Comité n'était propriétaire d'entreprises ou détenteur d'actions relevant de sa compétence; une autre d'un État Membre informant le Comité de l'élimination réussie, avec l'aide d'un autre État Membre compétent, de la cargaison confisquée à bord du navire *M/V Hansa India;* et une émanant d'un État Membre en vertu du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et du paragraphe 4 de la résolution 1747 (2007), indiquant son intention d'autoriser le déblocage de fonds en vue d'effectuer un paiement dû au titre d'un contrat conclu avant l'inscription de l'entité sur la liste.

Le Comité a répondu à une requête écrite émanant d'un État Membre demandant des éclaircissements quant à son implication présumée dans un incident de transbordement illégal d'armes, signalé précédemment par un autre État Membre. Le Comité a été en mesure de confirmer, avec le soutien du Groupe d'experts, que l'État Membre demandeur n'était pas impliqué dans cet incident.

Dans le suivi de deux autres requêtes écrites envoyées par deux États Membres distincts – l'une concernant la coopération énergétique avec une société iranienne, et l'autre liée à des informations spécifiques sur des transactions financières – le Comité attend encore des informations supplémentaires afin de fournir des réponses appropriées aux deux États Membres.

Ainsi s'achève mon exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil, et remercier l'Ambassadeur Puri et la délégation indienne d'avoir dirigé avec compétence les travaux du Conseil le mois dernier. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Osorio de son rapport et de l'exposé qu'il vient de présenter. Nous apprécions à sa juste valeur le dynamisme dont il continue de faire montre en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

Le dernier rapport en date du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a été publié la semaine dernière, souligne une nouvelle fois le refus de l'Iran de se conformer à ses obligations internationales en matière nucléaire ainsi que les violations de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité qu'il a commises. L'Iran refuse de régler les questions en suspens relatives à son programme nucléaire.

Le Directeur général indique que l'Iran poursuit ses activités d'enrichissement et celles liées à l'eau lourde, au mépris du Conseil et du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA. L'Iran refuse toujours de répondre quant au fond aux informations indiquant que son programme nucléaire aurait d'éventuelles dimensions militaires. L'installation présumée de centrifugeuses par l'Iran à Qom constitue une autre violation intentionnelle des résolutions du Conseil de sécurité et une provocation manifeste. Cela est inacceptable.

Nous condamnons le refus persistant de l'Iran d'honorer ses obligations internationales en matière nucléaire. L'attitude de l'Iran souligne combien il importe que la communauté internationale continue à faire appliquer scrupuleusement les sanctions afin d'inciter l'Iran à se conformer à ces obligations et de l'empêcher de poursuivre ses programmes interdits.

Les États-Unis encouragent le Comité 1737 à renforcer l'action qu'elle mène pour s'acquitter activement de son mandat. Nous sommes heureux que le Comité ait achevé l'examen du rapport final utile et instructif du Groupe d'experts. Nous nous réjouissons également de ce que le Comité ait commencé à mettre en œuvre plusieurs des excellentes recommandations du Groupe. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Nous engageons instamment le Comité à prendre les mesures nécessaires pour terminer ce travail et mettre en œuvre au plus vite les recommandations du Groupe.

Je voudrais souligner également que le Gouvernement reste extrêmement préoccupé par le fait que le rapport final du Groupe d'experts n'a toujours pas été affiché sur le site Web du Comité. Nous sommes convaincus que ce rapport doit être mis à la disposition de l'ensemble des États Membres le plus rapidement possible, car il met en relief les

informations et les meilleures pratiques qui peuvent aider les États à s'acquitter de leurs obligations. De plus, la non-distribution de ces documents est contraire à l'engagement pris par le Comité d'œuvrer dans la transparence et mine la raison même de la création d'un groupe d'experts. Nous préconisons de trouver rapidement une solution à cette impasse.

Depuis notre dernière rencontre, les États-Unis, ainsi que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont signalé la violation par l'Iran du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010), qui interdit à l'Iran de procéder à des tirs recourant à la technologie des missiles balistiques. Mon gouvernement est prêt à coopérer pleinement à l'enquête du Comité et de son Groupe d'experts sur cette violation. Nous encourageons tous les États Membres à signaler les violations des sanctions au Comité et à son Groupe d'experts.

Les États-Unis restent déterminés à empêcher l'Iran de mettre au point des armes nucléaires. Les intentions nucléaires de l'Iran sont très préoccupantes, non seulement pour les États-Unis, mais pour la région, pour le Conseil et pour le monde. Qu'il soit bien clair que les États-Unis sont attachés à la politique de double approche consistant à faire pression en vue d'une solution diplomatique aux préoccupations de la communauté internationale vis-à-vis des activités nucléaires de l'Iran.

Nous restons également résolus à travailler en étroite coopération avec nos partenaires du Comité 1737, le Groupe d'experts et le Conseil sur cette importante question. Nos efforts conjoints seront la manifestation de la volonté de la communauté internationale de traiter de la question du mépris continu par l'Iran de ses obligations internationales. Nous avons beaucoup avancé dans le renforcement de l'application des sanctions de l'ONU contre l'Iran. Nous devons désormais redoubler d'efforts pour convaincre les dirigeants iraniens d'abandonner la voie dangereuse sur laquelle ils se sont engagés.

M. Briens (France) : Je voudrais à mon tour, Monsieur le Président, vous souhaiter plein succès pour votre présidence qui débute, et remercier l'Ambassadeur Puri et son équipe pour leur présidence au mois d'août.

Je commencerai par remercier l'Ambassadeur Osorio pour son rapport trimestriel. L'Iran reste au cœur de nos préoccupations. Certes, les yeux de la communauté internationale sont, en ce moment, davantage tournés ailleurs – en Syrie, en Libye – et l'Iran croit peut-être pouvoir en profiter. Il accélère ses efforts, multiplie les centrifugeuses et les annonces provocantes. Mais nous ne sommes pas dupes. Comme l'a souligné le Président de la République la semaine dernière, les ambitions militaires, nucléaires et balistiques de l'Iran constituent une menace croissante.

Depuis de nombreuses années, l'Iran poursuit, en violation de la légalité internationale, une politique du fait accompli. Après avoir dissimulé un programme nucléaire clandestin pendant 20 ans, en violation de son accord de garantie, l'Iran a refusé de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et il continue, en dépit de six résolutions du Conseil de sécurité, d'enrichir de l'uranium, soi-disant à des fins pacifiques – et ce malgré l'absence de programme électronucléaire crédible sur son sol.

Les signaux alarmants s'accumulent. Le régime iranien les diffuse petit à petit pour en atténuer l'impact et l'importance, mais ils n'en sont pas moins graves. Ainsi, en février 2010, l'Iran a commencé à enrichir son uranium à 20 %, se rapprochant ainsi un peu plus du seuil militaire – soi-disant dans le seul but d'approvisionner le réacteur de recherche de Téhéran, le TRR. Il a, en juin dernier, indiqué vouloir multiplier par trois sa capacité de production d'uranium à 20 %. Il vient d'annoncer le 22 août l'installation de premières centrifugeuses dans l'usine de Qom – un site dont l'Iran a caché l'existence et qui a été révélé par la communauté internationale en septembre 2009, un site, rappelons-le, dont l'historique et la finalité originelle ne sont toujours pas précisément connus, car l'Iran refuse de fournir à l'Agence toutes les clarifications qu'elle demande.

Rappelons-nous aussi que l'Iran, en 2009, avait annoncé que ce site de Qom devait produire de l'uranium faiblement enrichi, à 3,5 %. Il nous annonce désormais qu'il sera utilisé pour produire de l'uranium enrichi à 20 %. Enfin, le 30 août, l'Iran vient de déclarer qu'il n'était plus intéressé par une offre sur le TRR, car il avait désormais produit tout l'uranium à 20 % nécessaire pour ce réacteur.

Ces annonces soulèvent des questions fondamentales. Pourquoi donc l'Iran continue-t-il à produire de l'uranium à 20 % puisque l'approvisionnement du TRR est désormais garanti? Pourquoi donc transférer la production d'uranium à 20 % dans l'usine de Qom, une installation bunkérisée, adaptée pour un usage militaire, une installation

construite dans la clandestinité, une installation qui pourrait être facilement et rapidement reconfigurée pour produire de l'uranium à un taux supérieur à 20 %?

Sur tous ces points, l'Iran doit des réponses à la communauté internationale. Or, il refuse de faire toute la lumière avec l'AIEA. Dans ce contexte, le dernier rapport de l'Agence, que nous avons reçu vendredi, aggrave nos inquiétudes. L'Agence y indique, une nouvelle fois, être dans l'impossibilité de confirmer que toutes les matières nucléaires en Iran sont dédiées à des activités pacifiques.

Surtout, l'Agence souligne qu'elle s'inquiète de plus en plus de l'existence possible en Iran d'activités secrètes passées ou actuelles – et je souligne « actuelles » -, liées à une possible dimension militaire du programme iranien, concernant le développement d'une charge nucléaire pour un missile balistique. Et l'Agence nous dit qu'elle continue à recevoir de nouvelles informations sur ce sujet qui sont, et je cite, « détaillées et exhaustives. Elles sont en outre largement cohérentes et crédibles pour ce qui est de leur précision technique, des périodes de temps pendant lesquelles les activités ont été menées ainsi que des personnes et des organismes impliqués ».

Les indices graves et sérieux sur des travaux relatifs à la conception et la fabrication d'armes nucléaires par l'Iran sont un motif majeur d'inquiétude pour la communauté internationale. Ils s'ajoutent à la poursuite par l'Iran d'un programme balistique et spatial. Ils mettent en péril le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous exhortons le Directeur général de l'AIEA à poursuivre sans relâche ses efforts d'investigation sur cette question centrale.

Face au défi que constitue la crise nucléaire iranienne, nous n'avons d'autre choix que de rester unis et fermes. Les sanctions que la communauté internationale a adoptées ont un impact. Nous ne devons pas le sous-estimer. Elles produisent déjà des effets très concrets, comme le rapport final du Groupe d'experts le montre en détail. Nous devons donc continuer de les mettre en œuvre de manière rigoureuse, pour convaincre le régime iranien de négocier et de rejoindre la voie de la légalité internationale. Cela suppose d'abord de répondre fermement aux violations. Celles-ci sont multiples et concernent toutes les catégories de mesures adoptées par le Conseil. Je pense en particulier aux violations de l'embargo sur les armes : l'Iran déverse des flots d'armes, avec notamment le soutien actif de la Syrie, menaçant ainsi la sécurité de ses voisins et de pays dans des zones déjà instables.

Je rappelle aussi que la France a, conjointement avec le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne, notifié au Comité le lancement du satellite Rassad-1 le 14 juin dernier. C'est une violation manifeste du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010). Nous devons aussi améliorer la mise en œuvre des sanctions, quand cela s'avère nécessaire. Le Groupe d'expert a formulé plusieurs recommandations. Nous souhaitons que le Comité y donne suite et, en particulier, désigne les individus et entités impliqués dans les cas de violation. Nous demandons une nouvelle fois que le rapport final du Groupe soit publié, conformément à la pratique constante des comités de sanctions et pour des raisons légitimes de transparence vis-à-vis des autres États Membres.

Comme les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit l'ont souligné à Deauville fin mai, nous déterminerons, en fonction du comportement de l'Iran, la nécessité de prendre des mesures supplémentaires, conformément à la double approche que nous avons sans cesse poursuivie avec nos partenaires des Six.

L'Iran affirme que son programme est civil, mais il produit de l'uranium à des taux se rapprochant de plus en plus du seuil militaire, dans des quantités toujours plus importantes, et dans des installations bunkérisées. L'Iran affirme que son programme nucléaire est civil mais l'AIEA, elle, affirme son inquiétude croissante devant la possible dimension militaire du programme iranien.

Face aux faits graves qui sont évoqués par l'Agence, nous avons besoin d'actes concrets, non de mots ou de promesses vides qui n'ont d'autre but que de gagner du temps. L'Iran doit nous démontrer sa volonté de négocier sincèrement, de faire toute la lumière sur les questions soulevées par l'AIEA et de répondre aux demandes répétées de ce Conseil.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe à mes collègues pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous meilleurs vœux vous accompagnent. Je tiens également à remercier nos voisins et collègues indiens du dynamisme dont ils ont fait preuve le mois dernier. Je remercie l'Ambassadeur Osorio de son exposé.

Comme le signale le Président du Comité 1737 dans son rapport, l'Iran continue de manquer à ses obligations internationales. De nouvelles violations des sanctions ont été signalées. L'Iran accroît ses capacités d'enrichissement et transfère des centrifugeuses vers son installation d'enrichissement située près de Qom. Nous constatons malheureusement que l'Iran poursuit ses activités au mépris des résolutions du Conseil. En collaboration avec nos partenaires – la France, le Royaume-Uni et les États-Unis –, nous avons fait état d'une nouvelle violation. Le lancement le 14 juin du satellite Rassad-1 constitue une violation claire du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010).

Le dernier rapport du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) souligne en des termes sans équivoque que l'Agence est de plus en plus préoccupée par la possibilité que l'Iran ait mené des activités non divulguées liées au nucléaire impliquant des organisations relevant du secteur militaire. Mon pays est préoccupé par le fait que l'Agence continue de recevoir de nouvelles informations concernant la mise au point d'une charge nucléaire pour un missile. L'Agence a indiqué avoir reçu de plusieurs sources de nouvelles informations s'agissant de la militarisation. Selon l'AIEA, ces informations sont tout à fait cohérentes et crédibles. Nous prions l'Iran de consentir enfin à collaborer avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens et garantir que le programme nucléaire iranien n'a aucune dimension militaire.

La stratégie double offre deux options. Nous demeurons disposés à engager avec l'Iran des négociations véritables portant sur son programme nucléaire dans le respect des règles d'engagement établies. Nous privilégions cette option. Cependant, tant que l'Iran ne montrera pas la volonté de coopération nécessaire, nous n'aurons d'autre choix que de continuer à faire pression.

Mon pays attache une grande importance à une application rigoureuse des sanctions, conformément aux souhaits du Conseil. L'Allemagne estime que ceci demeure essentiel afin de continuer à faire pression sur l'Iran et de le pousser à revenir à la table des négociations. Le Comité 1737 continue de jouer un rôle fondamental dans l'application de la stratégie double vis-à-vis de l'Iran.

Je tiens à remercier le Groupe d'experts de son travail appréciable. Nous prenons note avec une satisfaction particulière des cinq notes d'information pratiques qui sont actuellement à l'étude au sein du Comité. Nous sommes convaincus que ces documents peuvent fournir des informations plus claires et permettre d'appliquer les sanctions avec davantage d'efficacité et d'éviter de nouvelles violations.

Le 7 mai, le Groupe d'experts a présenté son rapport final. Nous regrettons profondément que ce rapport détaillé n'ait pas encore été publié. Par souci de transparence, ma délégation lance un nouvel appel en faveur de la publication de ce rapport.

L'Allemagne demeure préoccupée par les nombreux cas d'exportation d'armes de l'Iran vers d'autres pays, souvent la Syrie, en violation des résolutions du Conseil. Nous appelons tous les États Membres à appliquer strictement l'embargo sur les armes, conformément au paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007).

Je réaffirme qu'en collaboration avec nos partenaires de la communauté internationale, notamment dans le cadre du Groupe des 3+3, nous demeurons déterminés à trouver une solution durable et pacifique à la question du nucléaire iranien. Nous affirmons notre communauté de vues et notre détermination commune à œuvrer en recourant à la diplomatie directe. Nous demandons à l'Iran de réagir de manière positive et constructive à nos propositions d'engagement.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006), M. Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie, de son exposé sur les activités du Comité au cours des trois derniers mois. Le Comité a déployé des efforts actifs au cours de la période considérée, dans le strict respect de son mandat. Il doit poursuivre ses activités suivant ces axes, tout comme son Groupe d'experts, qui lui fournit une aide utile et pratique. Il est extrêmement important que les experts agissent en toute impartialité et en toute indépendance, qu'ils n'aient recours qu'à des sources fiables et n'utilisent que des informations vérifiées.

La Russie respecte strictement toutes les exigences du régime de sanctions contre l'Iran. De manière générale, nous estimons que pour optimiser l'efficacité de ce régime, tous les membres de la communauté internationale doivent respecter scrupuleusement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et ne pas y déroger.

S'agissant de la situation actuelle concernant le programme nucléaire iranien, nous avons toujours été favorables à régler tous les problèmes par le dialogue avec la partie iranienne. Nous sommes convaincus que faute d'autre solution qu'une approche politique et diplomatique, nous devons trouver des compromis qui nous permettront d'œuvrer à la réalisation de notre objectif, qui consiste à ôter tout doute quant à la nature purement pacifique du programme nucléaire iranien. L'Iran pourra alors jouir pleinement de tous les droits d'un État non doté d'armes nucléaires au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La Russie fera tout son possible pour veiller à une reprise rapide des pourparlers entre le Groupe des 3+3 et l'Iran.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je remercie par ailleurs l'Ambassadeur de l'Inde et son équipe de la contribution importante qu'ils ont apportée au bon déroulement des activités du Conseil le mois dernier.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Osorio de son rapport sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) au cours des trois derniers mois et à saluer les nombreuses activités entreprises par le Comité sous sa direction. La Chine a toujours attaché une grande importance aux travaux du Comité, et elle continuera de lui apporter un appui actif.

Dans le même temps, nous attendons également du Groupe d'experts qu'il poursuive ses activités sous la direction du Comité, conformément à la résolution 1737 (2006), en faisant preuve d'objectivité et de prudence afin de faciliter véritablement une mise en œuvre globale et efficace de la résolution. La Chine a toujours été convaincue que le dialogue et les négociations étaient les seuls moyens de parvenir à un règlement global, durable et juste de la question des capacités nucléaires iraniennes et de satisfaire les intérêts communs de la communauté internationale. Nous espérons que toutes les parties se rapprocheront, s'attaqueront aux nombreuses difficultés, intensifieront leurs efforts diplomatiques, lanceront une réflexion novatrice et mettront en place de nouvelles mesures pour favoriser la confiance mutuelle et créer des conditions favorables au règlement de la question du nucléaire iranien.

La Chine prend note du dernier rapport en date du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur la question du nucléaire iranien. La Chine a toujours estimé qu'en tant qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'Iran a droit à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et qu'il doit s'acquitter de ses obligations internationales. Dans le même temps, la Chine espère que l'Iran et l'AIEA pourront poursuivre et renforcer leur dialogue et leur coopération et régler efficacement les problèmes qui se posent afin de renforcer la confiance dans le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Dans les circonstances actuelles, il est plus important que jamais de continuer à œuvrer résolument en faveur du dialogue et des négociations afin de trouver une solution viable à la question nucléaire iranienne, étant donné que cela contribuera concrètement au maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

La Chine est convaincue que tant que toutes les parties concernées feront preuve de conviction et de patience, qu'elles adopteront une approche souple et pragmatique, qu'elles s'emploieront à faire valoir les éléments positifs et prendront l'initiative de renforcer une confiance mutuelle, des progrès seront réalisés vers l'instauration d'un dialogue et l'adoption de négociations.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Liban à la présidence du Conseil de ce mois de septembre, et vous offrir nos meilleurs vœux de succès. De même, je voudrais remercier l'Ambassadeur Puri et son équipe pour la compétence avec laquelle ils ont conduit nos travaux pendant le mois d'août.

Je remercie également le Représentant permanent de la Colombie, l'Ambassadeur Néstor Osorio, de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Le Brésil a suivi de près les travaux du Comité sous sa direction compétente. Nous avons pris note des directives révisées du Comité concernant la conduite de ses travaux, qui devraient l'aider à s'acquitter plus efficacement de son mandat.

Comme l'Ambassadeur Osorio l'a mentionné dans son exposé, le Groupe d'experts s'est rendu au Brésil la semaine dernière. Le but de cette visite était de tenir des consultations avec les autorités brésiliennes sur les questions relatives au mandat du

Groupe d'experts, y compris la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les effets secondaires des sanctions sur le commerce légitime. Un certain nombre de réunions portant sur des questions telles que les transports maritimes, l'inspection des navires, la douane, le contrôle des exportations, le commerce, la finance, les opérations bancaires et le contrôle des politiques d'immigration ont été tenues à Brasilia entre les experts et les responsables gouvernementaux concernés. Cette visite couronnée de succès a permis au Groupe d'experts de prendre connaissance des réglementations et procédures en vigueur au Brésil, et contribuera certainement à renforcer davantage le dialogue constructif que nous avons tenu régulièrement avec les experts.

Malheureusement, aucun progrès n'a été signalé sur les négociations concernant la question nucléaire iranienne. Nous regrettons cette situation et réaffirmons notre conviction qu'en l'absence de confiance mutuelle, tout progrès sur cette question restera hors de portée. Le Brésil a encouragé le Gouvernement iranien à coopérer pleinement et promptement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'éclaircir toutes les questions en suspens. Bien que nous souscrivions à l'objectif de garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, nous attendons de l'Iran qu'il réponde aux préoccupations légitimes de la communauté internationale. Dans le même temps, nous réaffirmons le droit souverain de l'Iran, comme celui de tout autre Etat, aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire sous le régime de garanties de l'AIEA.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Comme d'autres orateurs, je voudrais commencer par remercier l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri et son équipe de la compétence avec laquelle ils ont conduit les travaux du Conseil le mois dernier, et par vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès dans les efforts que vous déploierez durant la présidence libanaise du Conseil et vous assurer de notre appui constant.

Je remercie l'Ambassadeur Néstor Osorio de l'exposé détaillé qu'il a présenté sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant l'Iran, et je tiens à le féliciter de la direction avisée qu'il a imprimée au Comité. Je tiens à faire l'éloge des activités du Comité 1737, notamment de l'examen du document relatif aux directives et de la mise à jour en cours du programme de travail, qui sont l'un et l'autre des contributions très utiles visant à améliorer l'efficacité du régime existant.

Je réaffirme notre plein appui au Groupe d'experts, conscient du rôle vital qu'il doit jouer pour aider le Comité. Je voudrais également me féliciter des recommandations constructives qu'ils ont faites en mai au Comité. J'ai la certitude que certaines des suggestions les plus utiles se traduiront bientôt en mesures concrètes. À cet égard, je dois dire que je demeure convaincu de l'utilité de publier le rapport final du Groupe d'experts aussi rapidement que possible, ce qui permettra à tous les Etats Membres de l'ONU d'avoir accès à des informations importantes et utiles.

Notre inquiétude concernant les activités nucléaires iraniennes et la création de dispositifs de missiles balistiques n'a pas diminué ces trois derniers mois. Nous avons pris note du fait que le dernier rapport sur l'Iran du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique indique que le Directeur général adjoint chargé des garanties, M. Herman Nackaerts, s'est récemment rendu dans le pays, suite à l'invitation des autorités iraniennes. C'est un fait nouveau encourageant, et j'espère sincèrement que cette initiative témoigne de l'intention de l'Iran d'améliorer considérablement sa coopération avec l'Agence.

Toutefois, les questions en suspens que l'Iran doit clarifier nécessitent plus qu'une simple visite de hauts fonctionnaires dans le pays de l'Agence. Le rapport du Directeur général insiste sur le fait que l'Iran n'a pas suspendu ses activités liées à l'enrichissement. Dans l'intervalle, l'Agence attend toujours une réponse détaillée à un certain nombre de questions en suspens concernant ces activités, et d'autres informations sur les 10 nouvelles installations d'enrichissement dont l'Iran a annoncé la construction dans le proche avenir. La même opacité caractérise les projets liés à l'eau lourde; ces projets n'ont pas été suspendus et pourraient commencer à être opérationnels d'ici à la fin 2013.

Nous regrettons qu'à ce jour, l'Iran n'ait pas donné à l'Agence accès à ces installations. Dans ces circonstances, il est impossible pour l'Agence de certifier sans réserve le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Pour rétablir la confiance internationale, l'Iran doit accorder sans retard un accès sans entrave à tous ses sites

nucléaires, son équipement et son personnel, et manifester la volonté réelle de fournir à l'Agence les documents antérieurement demandés et toutes les informations pertinentes, conformément à l'accord de garanties et aux arrangements subsidiaires de l'Iran.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de l'accession du Liban à la présidence pour le mois de septembre, et exprimons notre gratitude à l'Inde pour sa conduite avisée des travaux du Conseil en août. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio, de la Colombie, de son exposé sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006).

L'Afrique du Sud réaffirme sa préoccupation face à la menace que font peser les armes de destruction massive. Nous pensons que la possession d'armes nucléaires, où qu'elles se trouvent, continue de représenter une menace et un danger pour la paix et la sécurité internationale. Nous nous engageons donc à appuyer le Président du Comité, étant entendu que l'Afrique du Sud n'accepterait pas un Iran doté de l'arme nucléaire pas plus qu'elle ne refuserait à un pays signataire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le droit à l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, avec les garanties appropriées.

L'Afrique du Sud demeure néanmoins préoccupée par le fait que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) n'est toujours pas en mesure de fournir des assurances crédibles sur le caractère pacifique du programme nucléaire iranien, et prie instamment l'Iran de coopérer pleinement avec l'AIEA pour régler cette question en suspens. L'AIEA est la seule autorité internationale qui soit habilitée à vérifier et à fournir les assurances nécessaires s'agissant du caractère pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Afrique du Sud est heureuse de voir que le Comité 1737 a été en mesure de nouer un dialogue constructif sur les questions dont nous sommes saisis. Les directives révisées concernant la conduite de nos travaux nous ont fourni une bonne orientation quant à la mise en œuvre du régime de sanctions actuel. Nous sommes certains que les débats sur le programme de travail se poursuivront de la même manière constructive. Nous pensons également que les notes d'information pratique fournies par le Groupe d'experts constituent une bonne base et n'ont pas encore atteint à ce stade leur forme définitive. Nous ne doutons pas qu'un dialogue politique constructif se poursuivra, aux fins d'un règlement pacifique de ce différend.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je voudrais également remercier chaleureusement le Représentant permanent de l'Inde et sa délégation pour l'excellent travail qu'ils ont accompli le mois dernier.

Je voudrais par ailleurs remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio pour son exposé succinct et le féliciter de son exceptionnel leadership du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous apprécions à sa juste valeur le travail effectué par le Comité ces trois derniers mois dans l'exécution de son mandat. Nous félicitons les membres du Groupe d'experts à l'occasion du renouvellement de leur mandat et avons l'intention de continuer à collaborer avec eux et avec le Comité pour promouvoir un monde plus sûr.

Il est encourageant de voir que les États Membres ont continué de signaler les incidents de non-respect du Comité 1737, ne se limitant pas à apporter au Groupe d'experts l'appui nécessaire pour ses enquêtes. Nombre des enquêtes ultérieures du Groupe d'experts, y compris la visite effectuée en janvier au Nigéria, portent sur le transfert par l'Iran d'armes classiques et du matériel connexe, interdit aux termes de la résolution 1747 (2007). Cette évolution est préoccupante vu l'effet dévastateur qu'ont les armes de petit calibre sur la sécurité, la stabilité et le développement des pays et des régions.

Le Nigéria et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) font régulièrement part de leur préoccupation au sujet de la diffusion progressive du trafic d'armes dans la sous-région, lequel contrevient aux dispositions de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et les autres matériels connexes. Nous exhortons donc les États Membres à rester très vigilants s'agissant de surveiller et de réduire ces mouvements, conformément à la résolution 1747 (2007), et à respecter les obligations qui découlent des divers instruments négociés sur les armes de petit calibre.

Ils doivent aussi signaler au Comité les violations suspectées des sanctions et coopérer avec le Groupe d'experts dans le cadre de l'enquête menée par ce

dernier sur les incidents de non-respect. Il est essentiel que les États disposent des ressources, installations et compétences nécessaires afin de renforcer leur capacité à assumer leurs obligations au titre de ces résolutions. Nous encourageons en outre le Groupe d'experts à continuer d'examiner ces activités afin de déterminer si la manière de violer les sanctions et d'y contrevenir obéit à certains schémas.

Le Nigéria nourrit un très grand respect pour les mécanismes multilatéraux de responsabilité et de transparence concernant les transferts d'armes, notamment les traités et protocoles des Nations Unies couvrant les transferts illicites d'armes classiques. Nous avons fait la preuve de notre attachement à ce noble objectif en signant la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre. Nous sommes convaincus que des mesures complémentaires, aux niveaux régional et international, sur le marquage et le suivi des armes aideront à étayer les accomplissements recensés jusqu'ici dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Selon le rapport récent présenté par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Iran n'a pas entièrement respecté ses obligations ni obtenu la confiance internationale en la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous appelons l'Iran à coopérer pleinement avec l'AIEA et à respecter ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité. Nous exhortons donc l'Iran à engager un dialogue constructif afin de faire la preuve de son attachement à un programme nucléaire pacifique.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Soyez assuré, de notre coopération la plus totale. Je voudrais également saisir cette occasion pour vous remercier pour des paroles chaleureuses que vous avez eues envers notre Représentant permanent, et remercier les autres membres du Conseil de la satisfaction et des remerciements qu'ils ont exprimés.

Je voudrais à mon tour remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio d'avoir présenté le rapport trimestriel du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006). Nous le félicitons de sa direction du Comité et du professionnalisme avec lequel le Comité s'acquitte de son mandat. Nous avons pris note du travail effectué par le Comité au cours de la période à l'examen, y compris la finalisation de directives révisées relatives à la conduite de ses travaux. Nous espérons que le Comité approuvera bientôt la mise à jour de son programme de travail. Le renouvellement du mandat du Groupe d'experts, suite à l'adoption de la résolution 1984 (2011), devrait faciliter le travail du Comité.

Nous apprécions la mise à jour trimestrielle préparée par le Groupe d'experts, qui évalue les rapports d'application soumis par les États Membres entre le 1er mai et le 31 juillet 2011. Nous encourageons le Groupe à continuer de travailler en toute impartialité, dans l'indépendance et la transparence, sur la base d'informations vérifiables sous la direction du Comité, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je voudrais rappeler la position constante de l'Inde sur la question du nucléaire en Iran. Nous appuyons le droit de tous les États, y compris l'Iran, à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans l'exercice de ce droit, ils doivent néanmoins respecter leurs obligations internationales. Nous estimons que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) doit jouer un rôle central dans la résolution des problèmes techniques concernant le programme nucléaire de l'Iran. Ces problèmes doivent être réglés de manière pacifique par le dialogue et les négociations. L'Iran doit coopérer pleinement avec l'AIEA afin de restaurer la confiance internationale dans la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Nous appuyons tous les efforts visant un règlement pacifique de cette question.

Nous appelons également toutes les parties à appliquer intégralement les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité. Aucune des mesures requises au titre de ces résolutions ne saurait faire l'objet d'une infraction. Parallèlement, tous les efforts nécessaires doivent être faits pour veiller à ce que le commerce et les activités légitimes des entités iraniennes et ceux d'autres pays ne soient pas affectés.

Pour terminer, je voudrais assurer au Président du Comité 1737 que nous continuerons à coopérer avec les autres membres du Comité et à apporter une contribution constructive aux travaux du Comité.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et remercier la

délégation indienne pour l'excellent travail accompli par le Conseil sous sa présidence en août.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs pour remercier l'Ambassadeur Osorio de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) au cours des 90 derniers jours. La Bosnie-Herzégovine apprécie à sa juste valeur le travail du Comité, qui est d'une importance cruciale pour l'application du régime des sanctions imposées à l'Iran. Nous nous félicitons de l'adoption des directives du Comité régissant la conduite de ses travaux, qui visent à améliorer la mise en œuvre des dispositions en matière de sanctions et à aider les États Membres à respecter leurs obligations au titre de ces dispositions. Ma délégation apprécie également les résultats du travail accompli par le Groupe d'experts. Nous estimons que la contribution du Groupe d'experts est précieuse dans l'optique d'une meilleure mise en œuvre de la résolution 1929 (2010).

Nous sommes fermement convaincus que seule la pleine application des accords de garanties au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) peut permettre de veiller à ce que l'énergie nucléaire soit utilisée de manière sûre et responsable. En qualité d'agent de réalisation, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est l'instrument le plus fiable de vérification de la conformité aux dispositions du Traité. La Bosnie-Herzégovine reste convaincue que tous les États sans exception doivent faire en sorte que leurs installations nucléaires soient conformes au régime de garanties de l'AIEA et doivent s'acquitter en toute transparence de leurs engagements.

À cet égard, nous restons préoccupés de l'absence de progrès s'agissant du respect par l'Iran des résolutions pertinentes de l'AIEA et du Conseil de sécurité. Nous exhortons donc l'Iran à se conformer à toutes les résolutions du Conseil de sécurité et à mettre en œuvre le Protocole additionnel ainsi que toutes les mesures requises par l'AIEA. Il est impératif de restaurer la confiance dans la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

Nous restons convaincus qu'une approche diplomatique et axée sur les négociations avec l'Iran, fondée à la fois sur la bonne volonté politique et un jugement responsable, peut redresser la situation. Nous appelons les parties directement impliquées à faire davantage d'efforts sérieux et espérons sincèrement qu'elles feront la preuve de la volonté politique nécessaire pour permettre de régler globalement la question du renforcement des capacités nucléaires de la République islamique d'Iran.

M. Onanga Ndiaye (Gabon) : Monsieur le Président, à l'instar de mes préopinants, je voudrais, au nom de ma délégation, vous réitérer toutes nos félicitations et nos vœux de plein succès pour votre présidence en ce mois de septembre très chargé. De même, nous tenons à exprimer tous nos remerciements et notre gratitude à la délégation indienne pour le travail accompli durant le mois dernier.

Ma délégation tient à réaffirmer son attachement au régime international de non-prolifération nucléaire, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue la pierre angulaire. Le 23 juin, notre délégation s'est félicitée de l'examen, par les membres du Comité créé par la résolution 1737 (2006), des recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts que nous avons souhaité voir mises en œuvre dans toute leur entièreté. De même, nous avons exprimé notre profonde préoccupation devant les cas répétés de violations par l'Iran des résolutions du Conseil de sécurité, et la poursuite par ce pays des activités d'enrichissement de l'uranium. C'est en ce sens que notre délégation avait tenu à réitérer son appel à l'endroit des autorités iraniennes à se conformer aux exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à revenir à la table des négociations des E3 +3.

Aujourd'hui, je tiens à remercier l'Ambassadeur Néstor Osorio pour sa présentation du dix-neuvième rapport trimestriel du Comité 1737 et à féliciter, bien entendu, le Groupe d'experts de son travail. Nous nous réjouissons également de l'adoption par le Conseil le 9 juin, sous la présidence gabonaise, de la résolution 1984 (2011), par laquelle le mandat du Groupe d'experts a été renouvelé d'un an, et nous demeurons attachés à la mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil.

Notre délégation exhorte par ailleurs le Comité à accélérer la publication du rapport des experts sur son site Web. Aussi salue-t-elle toutes les négociations en cours au sein de ce comité en vue de parfaire son programme de travail, ainsi que l'aide que le Groupe d'experts continue d'apporter dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil concernant la République islamique d'Iran.

Le Gabon reste d'avis que l'Iran doit s'acquitter d'un certain nombre de ses obligations en coopérant

pleinement avec l'AIEA afin d'établir une confiance au niveau international dans le caractère exclusivement pacifique de son programme nucléaire. Ma délégation déplore les allégations évoquées par le Président du Comité et liées à la violation des sanctions contre l'Iran. Il importe pour nous que tous les éclaircissements nécessaires soient apportés tant au Comité qu'au Groupe d'experts.

Enfin, ma délégation exprime son appréciation du travail accompli par le Comité 1737, auquel elle réaffirme son plein soutien, et nous l'encourageons à tout mettre en œuvre afin que les recommandations du Groupe d'experts soient pleinement appliquées.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de septembre. Je m'associe également aux autres membres pour remercier l'Ambassadeur Puri et son équipe de la manière dont ils ont dirigé les travaux du Conseil au mois d'août.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur Osorio de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui, et de son rapport sur le travail essentiel du Comité créé par la résolution 1737 (2006) et de son Groupe d'experts.

Le rapport du Comité indique clairement que l'Iran continue de violer les sanctions imposées par le Conseil en faisant proliférer les armes aussi bien nucléaires que classiques. Les Iraniens le reconnaissent d'ailleurs eux-mêmes. En août, ils ont annoncé qu'ils avaient commencé le transfert de centrifugeuses vers le site de Qom afin de tripler la capacité d'enrichissement de l'uranium à 20 %. Cela enfreint directement six résolutions du Conseil de sécurité demandant à l'Iran de suspendre l'enrichissement. Cela illustre en outre à quel point ce programme iranien d'enrichissement illégal est incompatible avec des fins pacifiques. Il n'existe aucune justification civile crédible à produire 20 % d'uranium enrichi.

Le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) indique clairement qu'une fois encore, l'Iran n'a pas coopéré pleinement avec l'Agence et souligne son « inquiétude croissante » quant à la possibilité d'une dimension militaire du programme iranien.

La période à l'examen a montré la nécessité de rester vigilant quant aux violations des sanctions. À cet égard, nous avons signalé, avec la France, l'Allemagne et les États-Unis, une violation du paragraphe 9 de la résolution 1929 (2010) – à savoir le lancement du satellite Rassad-1, qui relève de la technologie des missiles balistiques. Nous demandons que le Comité enquête d'urgence sur cette affaire ainsi que sur toutes les violations, avec l'aide étroite du Groupe d'experts.

Une enquête rapide et approfondie sur les violations permettra d'obtenir une image plus claire de l'ensemble des violations commises par l'Iran. Cela permettra à l'ensemble des états Membres de se concentrer sur les domaines appelant une vigilance particulière. Il importe que les États Membres disposent des informations et savoir-faire nécessaires pour identifier les infractions présumées et y répondre. Nous nous félicitons donc des efforts déployés par le Groupe pour faire prendre conscience à tous les États Membres des mesures à prendre en vue de faire appliquer les sanctions, et pour favoriser un meilleur partage des connaissances et de collaboration entre les États.

Nous nous félicitons des notices d'information d'aide à l'application rédigées par le Groupe d'experts et dont le Comité est saisi pour examen. Celles-ci seront très utiles pour sensibiliser les États Membres à leurs responsabilités et aux mesures qu'ils peuvent prendre pour prévenir de nouvelles violations. Nous nous réjouissons de l'adoption et de la publication rapides de ces notices d'information sur le site Internet du Comité.

Nous regrettons que le rapport du Groupe d'experts n'ait pas encore été rendu public. Le Comité refuse de donner accès à l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies à cette précieuse évaluation, qui aidera à appliquer les sanctions. Le Comité devrait accepter d'urgence de publier ce rapport.

Nous demeurons résolus à engager l'Iran à régler ces problèmes, mais il est clair que l'Iran continue à faire proliférer le nucléaire et à poursuivre un programme d'armement nucléaire. L'Iran ne nous a donné aucune raison de croire que sa mise en place d'un programme nucléaire ferait l'objet d'une véritable réciprocité. Pour que la stratégie double réussisse, il est donc essentiel que les États mettent scrupuleusement en œuvre les mesures contenues dans la résolution 1929 (2010) et dans les résolutions précédentes du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Liban.

Je m'associe à mes collègues pour exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Néstor Osorio pour son exposé sur le rapport trimestriel sur les travaux du Comité créé par la résolution 1737 (2006). Je voudrais faire les remarques suivantes.

Tout d'abord, nous réaffirmons l'importance de conduire des efforts politiques et diplomatiques pour trouver une solution à la question nucléaire iranienne par le biais des négociations. Nous soutenons toutes les initiatives visant à relancer les négociations et le dialogue, ce qui demeure la meilleure voie pour parvenir à une solution définitive et globale englobant toutes les questions en suspens concernant la nature pacifique du programme nucléaire iranien; cela permet d'établir des relations productives et de coopération avec la République islamique d'Iran.

Deuxièmement, nous soulignons la nécessité d'une application équilibrée des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique des technologies nucléaires. Nous réaffirmons le droit de tous les États parties au TNP de mettre au point, de développer la recherche, de produire et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous demandons également que soit abordée la question de la non-prolifération au Moyen-Orient dans le cadre d'une vision intégrée et globale, sans sélectivité ni différence de traitement. Une telle vision devrait se fonder sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Troisièmement, nous pensons que les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, ne peuvent être une source de sécurité ou de stabilité où que ce soit dans le monde. Bien au contraire, elles tendent à inciter les autres États à entrer en possession de telles armes, ouvrant ainsi la porte à une course aux armements sans fin et destructrice.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur Osorio pour qu'il réponde aux observations faites.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'ensemble des membres du Conseil de sécurité pour les déclarations qu'ils ont faites en appui au travail accompli par le Comité. Ces sont des déclarations qu'ils doivent diriger plus particulièrement vers les experts du Comité qui travaillent avec moi et qui ont fait preuve non seulement d'un esprit de collaboration, mais aussi d'une capacité à faire des compromis afin de trouver les meilleurs moyens de faire fonctionner le Comité, lequel assume de très grandes responsabilités, comme l'indiquent les interventions faites aujourd'hui par tous les membres.

J'ai pris bonne note des appels lancés en faveur de l'importance de la transparence et pour veiller à ce que les activités du Groupe d'experts soient les plus objectives et les plus claires possibles afin que, en toute logique, nous puissions tenir nos engagements et nous acquitter de nos obligations qui consistent à transmettre à tous les Membres de l'ONU le résultat de ce suivi et de toutes les responsabilités juridiques qui incombent au Comité et au Groupe.

Nous poursuivrons notre travail, et conformément aux dispositions de la résolution 1373 (2001), nous communiquerons les renseignements voulus au Conseil en temps opportun.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 15.